

Admission à la barre des autorités constituées de la section du Bonnet-Rouge, lors de la séance du 24 vendémiaire an III (15 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Admission à la barre des autorités constituées de la section du Bonnet-Rouge, lors de la séance du 24 vendémiaire an III (15 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 164;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17646_t1_0164_0000_2

Fichier pdf généré le 07/10/2019

tionale par le citoyen Perdry assisté des autres membres dudit tribunal.

LEROY, *greffier*.

d

[*Les autorités constituées de la section du Bonnet-Rouge à la barre de la Convention nationale*] (37)

Citoyens Législateurs,

Les autorités constituées de la section du Bonnet-Rouge auraient cru manquer à ce qu'elles doivent à leurs concitoyens, si pour vous exprimer leur vœu, elles avaient attendu leur réunion dans l'assemblée décadaire, c'est ce qui les amène aujourd'hui devant vous.

Le peuple fit la révolution dans l'espoir d'en recueillir les avantages. Les circonstances exigèrent impérieusement des fatigues, des sacrifices, des privations. Le peuple se fit un devoir de les supporter. Pour prix de ses efforts, il se flattait d'obtenir une garantie assurée des personnes et des propriétés, une justice exacte, un gouvernement doux et bienfaisant, la jouissance des effets résultant du nouvel ordre des choses. Il est arrivé plusieurs fois près du terme de ses espérances; mais des hommes pervers, ambitieux, intrigants, lui ont envié sa conquête; ils ont songé à la lui ravir, ont tenté de se l'approprier, et y sont parvenus. La terreur, la calomnie, la discorde et les supplices ont été leurs moyens: ils n'ont laissé au peuple que des privations, des souffrances, des humiliations, et la stupeur qui tient au dernier degré de servitude.

Tels furent les crimes de Robespierre, tels sont encore les excès coupables de ses astucieux partisans. Veut-on, après avoir frappé les principales têtes de l'hydre, enlever à ces petits tyrans leurs usurpations, les priver de ses jouissances exclusives qu'ils ont osé s'attribuer et qu'ils caraissent, les rappeler à l'égalité qu'ils violent impudement, même en se disant les égaux de leurs dupes et de leurs victimes; ne veut-on plus trembler devant eux: tout est perdu, la contre-révolution est faite. Et pourquoi? parce qu'on réprovoit tout ce qui n'est pas la révolution faite pour le peuple.

Mais le peuple est réveillé; sorti de sa stupeur, il s'indigne contre les traîtres qui ont abusé de sa confiance pour l'asservir et pour le perdre, en se disant ses plus zélés serviteurs. Il est las de conspirations: il connaît la dignité de l'homme; il veut être libre: il le sera. Toute espèce de despotisme et de tyrannie lui serait désormais insupportable. Que les conspirateurs sentent enfin qu'ils doivent s'attendre à la plus fatale destinée; le Peuple et la Convention, toujours unis, les écraseront.

Votre adresse au Peuple français a prévenu, citoyens législateurs, les vœux de ce Peuple es-

sentiellement bon et juste. La lecture de cette instruction sage et sublime a fait tréssaillir de joie tous les bons citoyens, les vrais zélés de la république, tous ceux qui n'ont pas embrassé la révolution par des sentiments d'intérêt personnel, ceux dont l'ambition s'est bornée à servir leur patrie, à travailler au bien de tous: elle a porté le calme dans le sein des familles honnêtes, en même temps qu'elle a fait trembler les méchants; elle a rassuré les citoyens qui redoutaient le retour de la terreur; votre adresse fait aimer le gouvernement républicain, objet des vœux de tout homme raisonnable: elle ramènera ceux que de fausses vues avaient écarté du bon chemin, ou que la terreur avait aliénés. Le Peuple veut un gouvernement dont il puisse s'honorer auprès des habitans des contrées les plus lointaines, comme des races les plus reculées.

Poursuivez, citoyens législateurs, vos immortels travaux. Allez droit au but; frappez, sans distinction, les coupables qui voudraient ou vous égarer, ou perdre plus directement la patrie; protégez l'innocence et la faiblesse, excusez l'erreur, et conduisez sagement le vaisseau jusques dans le port, tels sont les vœux du Peuple instruit par son expérience. Il sent combien le règne des loix est nécessaire à sa félicité, à sa prospérité; et ne veut obéir qu'à elles et c'est à vous seuls qu'il a confié le droit de les faire.

Les autorités constituées de la section du Bonnet-Rouge ne reconnaissent, comme tout le peuple, que la Convention nationale pour point de ralliement; elles mettront toute leur gloire à seconder ses travaux, à faire exécuter ses décrets.

Suivi d'une demi-page de signatures.

e

Le troisième comité révolutionnaire central de Paris, séant section de Brutus, est introduit.

L'orateur: Citoyens représentants, des canibales, sous le masque du patriotisme et de l'amour du bien public, à l'aide d'un système de stupeur qu'ils avaient eu l'art de répandre sur toute la République, avaient eu l'audace de se saisir de la foudre nationale qui vous est exclusivement confiée pour écraser les ennemis de la liberté.

Ils ont paru, ces hommes perfides et sanguinaires... Vous avez parlé... ils ne sont plus.

La France entière, comprimée par la tyrannie et l'arbitraire, respire enfin pour applaudir à votre mâle énergie. Vos décrets bienfaisants lui rendent chaque jour une nouvelle existence. Elle voit avec confiance approcher ces jours heureux que vous lui préparez, et s'attache plus que jamais, s'il était possible, à son auguste représentation, qu'elle couvrira constamment de son amour, de son respect et de sa reconnaissance.

Et nous aussi, que vous avez chargés pour coopérer avec vous à la gloire de sauver la chose publique par une surveillance active et conti-

(37) 3 321, pl. 1347, p. 10. *Moniteur*, XXII, 248. *Débats*, n° 753, 364-365.